

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 5 JUIN 2018

Sécurité incendie au centre de semi-liberté de Gagny : l'OIP saisit la justice

À Gagny, le centre de semi-liberté reste ouvert malgré sa non-conformité aux normes de sécurité incendie : c'est ce qu'atteste un rapport mené par des experts départementaux. Face aux risques que cela présente pour les personnes présentes dans l'établissement, l'OIP saisit la justice en référé afin que l'administration pénitentiaire entreprenne les travaux de mise aux normes qui s'imposent.

Dans son rapport édité suite à sa deuxième visite du centre de semi-liberté de Gagny (Seine-Saint-Denis) en août 2017, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) constate l'impossibilité de lever l'avis défavorable consécutif à sa première visite de 2015 : les travaux de mise aux normes de l'établissement n'ont toujours pas été réalisés. Si certains essais effectués se sont révélés « satisfaisants »^[1], un nombre important d'« anomalies » est relevé : système d'alarme non uniformisé, enclouement de l'escalier, dispositifs lumineux indiquant les sorties de secours hors service, installations techniques obsolètes, absence de ferme-porte, issues de secours encombrées... Des dysfonctionnements qui peuvent ralentir l'intervention des secours ou l'évacuation des personnes en cas de départ de feu.

Malgré plusieurs saisines de la direction de l'établissement, l'OIP n'a pu obtenir d'informations supplémentaires quant à l'état d'avancée de la mise aux normes, préalable à une nouvelle visite de contrôle du SDIS – visite dont la date n'est, à notre connaissance, pas encore fixée. Aussi, l'association a déposé, le 31 mai dernier, un recours en urgence afin que le juge administratif prononce toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour que le centre de semi-liberté de Gagny soit en conformité avec les normes de sécurité sur les risques incendie.

Au 1^{er} janvier 2018, 96 personnes étaient incarcérées dans ce centre de semi-liberté de 48 places. Dans ce contexte de sur-occupation, l'OIP s'inquiète des risques que présente une telle situation pour les personnes contraintes d'habiter dans ces bâtiments comme pour celles qui y travaillent.

La situation de l'établissement de Gagny n'est pas isolée. En 2016, l'OIP avait identifié une dizaine de prisons qui avaient reçu des avis défavorables du fait de carences des dispositifs de sécurité incendie et de la vétusté des équipements. Saisi par l'OIP de la situation de la maison d'arrêt de Châlons-en-Champagne, le juge administratif avait confirmé l'existence d'un risque grave d'atteinte à la vie des personnes et enjoint à l'administration de réaliser des travaux de sécurisation « dans les meilleurs délais ».

CONTACT PRESSE : Pauline De Smet – 07 60 49 19 96

¹ « Contrôle de la connaissance du personnel sur la conduite à tenir en cas de sinistre ; vérification de l'éclairage de sécurité ouverture de l'exutoire du désenfumage de l'escalier principal [...] sensibilisation du déclencheur automatique incendie située dans la salle d'attente sécurisée... »